

CONVOCACTION

Il est adressé le 5 décembre 2024 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 17 décembre 2024 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération RLPi
- Délibération Création de poste Rédacteur
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2024/048

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

PRÉSENTS : MM LECOURT Didier, CHEVASSUT S, TRISCOS D, BORTOLUZZI R, LAMARCHE A, BALLEREAU É, MMES ANTUNEZ L.

EXCUSÉS : MM. BALLON JR, VILLETTE R, MME MAURIN M

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexandre LAMARCHE

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 26 Novembre 2024 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour trois délibérations :- le don fait à la commune par l'association EVEIL ST HILAIROIS

- RIFSEEP à rectifier
- Indemnités des élus à rectifier sur 2 ans

- DEL2024/049 DÉLIBÉRATION DEBAT SUR ORIENTATION RLPi : Monsieur le maire rappelle le contexte de la procédure de l'élaboration du RLPi et expose les orientations générales du projet RLPi. Adopté à l'unanimité.

- DEL 2024/050 DÉLIBÉRATION DON À LA COMMUNE : Monsieur le maire fait part au conseil qu'un chèque de 4 000 € a été offert par l'Association Eveil St Hilairois pour contribuer à acheter du matériel pour l'école du Marquelot. Le conseil municipal exprime sa profonde gratitude à l'association pour sa généreuse donation et autorise Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires. Adopté à l'unanimité.

- DEL2024/051 CRÉATION DE POSTE RÉDACTEUR TERRITORIAL : Monsieur le maire fait part au conseil que Madame Isabelle CASWELL est inscrite sur la liste d'aptitude de la promotion interne en tant que rédacteur territorial et qu'en conséquence, il est nécessaire de créer le poste de catégorie B au tableau des effectifs de la commune. Adopté à l'unanimité.

- DEL2024/052 RIFSEEP : Suite à la création du poste de Rédacteur Territorial, il est nécessaire de mettre à jour le RIFSEEP en mentionnant le poste de Rédacteur Territorial en lieu et place d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL. Il est demandé au conseil municipal de valider le dossier CDG33 si l'avis du CST était nécessaire... en attente de la réponse du CDG33. Adopté à l'unanimité.

ANNULÉE

- DEL2024/053 RECTIFICATION INDEMNITÉS ÉLUS : Monsieur le maire informe les élus du message de la Trésorerie indiquant une erreur dans la délibération et les arrêtés de nomination et de fonctions des maires adjoints. Considérant que les missions ont bien été accomplies depuis l'élection, Monsieur le maire propose de ne pas demander le remboursement des indemnités versées entre avril 2022 et avril 2024 aux principaux intéressés. Adopté avec 6 voix pour, M. BALLEREAU ne prenant pas part au vote.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **PROJET TOTALENERGIE** / Le préfet a reçu les conclusions du dossier d'enquête publique et le délai d'instruction est de 2 mois, soit jusqu'au 11/02/2025.

- *CITOYENNETÉ* / En 2025, la commune célèbrera les 100 ans de Monsieur Yves CHARBONNIER né le 1er septembre 1925.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 36.

Le maire,

Le secrétaire,
A. LAMARCHE

Les conseillers municipaux